



Secrétariat : NF

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2021 A 18 H 00**

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un compte rendu de séance de conseil municipal doit être réalisé et affiché sous un délai d'une semaine à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, s'il existe.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

ETAIENT PRESENTS : MM. ASCONE Guiseppe, SIMON Jean-Louis, PIERARD Mariam, LIBERT Jean-Claude, FONTAINE Annie, MENAGE Régine, GOURLAND Benjamin, DESPEGHEL Daniel, BENGUESMIA Annie, LIBIER Marie Paule, DESCLAIN Patricia, BURILLON Jean-Jacques, MASSARELLI Gino, BOLTZ Sabine, HAUCH Éric, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, PIERARD Vincent, MADENE Saïda, GOLINVAL Brian, VITRAND Romain, HALABI Malika.

Mr VASAMULIET Hugues a donné procuration à Mme PIERARD Mariam
Mme CARON Nathalie a donné procuration à Mr ASCONE Guiseppe
Mr TAMI Ettore a donné procuration à Mme HALABI Malika

ETAIT ABSENT : Mme KACIMI Fatiha, Mr SOUPLET Nicolas, Mr CONVENANCE Jean Luc, Mr MEUNIER Richard.

Monsieur le Maire ouvre la séance.
Mr LIBERT Jean Claude est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2021 :

Approbation adoptée, de la manière suivante : Unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	0

Délibération 75.10.2021 – Budget principal 2021- Décision modificative n°2

Mr Gourland précise qu'il convient de de procéder à quelques réajustements de crédits par une Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal Communal de l'exercice comptable 2021 selon le détail ci-dessous :

La section d'investissement reprend :

La vente des terrains de la plaine Delbasse à la CAMVS pour 1 000 000 Euros, avec un remboursement anticipé de la dette de 457 600 € et un encaissement différé du solde de 500 000 Euros en 2022,

La prévision de 944 pour le remboursement des cautions liées aux fins de baux (Restaurant du Lac et Logement Ecole Les Longs Prés),

Le réajustement de chapitre à hauteur d'environ 89 000 euros pour les travaux d'aménagement de la sécurité municipale

La réévaluation de crédits pour 17 000 Euros TTC concernant l'aménagement d'une piste cyclable et d'une aire de jeux au sein du château enchanté suite à la notification de la Dotation de la politique de la Ville (recette de fonctionnement) sur ce projet (cout opération 45 000 Euros TTC / DPV : 28 960 Euros),
 L'inscription de 160 000 Euros TTC de dépenses pour la réalisation des travaux de couverture et de sol à la salle Jacques BREL suite à la notification de la Dotation de la politique de la Ville (recette de fonctionnement) sur ce projet (DPV : 103 895 Euros),
 L'inscription de 30 000 Euros TTC de dépenses pour l'équipement des écoles en classes mobiles numériques, suite à la notification de la Dotation de la Politique de la Ville(recette de fonctionnement) sur ce projet pour 19 823 Euros.

Quant à la section de fonctionnement, elle prévoit une enveloppe complémentaire sur les élagages à hauteur de 22 000 Euros et le réajustement de comptes comptables sans évolution financière des crédits. »

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 76.10 2021 – Création d'un groupement de commandes ville de Louvroil/CCAS de Louvroil concernant la protection sociale complémentaire des agents – contrat de prévoyance

Le Maire expose qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la conclusion d'un contrat de participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

En effet le prestataire actuel nous a informé de sa décision de résilier le contrat actuel au 31 décembre 2021 en raison du taux de sinistralité trop élevé.

Le coordonnateur du groupement est la Commune de Louvroil.

Il est chargé de procéder dans le respect des règles prévues aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique ainsi qu'à l'article L 1414-3 du CGCT, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché public, objet de la présente convention.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 77.10.2021 – Modification des tableaux des effectifs titulaires et contractuels sur emplois permanents.

Le Maire rappelle les dernières décisions du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 portant modification du Tableau des Effectifs Titulaires sur emplois permanents et du conseil municipal du 20 octobre 2020, pour le Tableau des effectifs contractuels sur emplois permanents.

Ces deux tableaux nécessitent d'être révisés pour les raisons suivantes :

- Modification des heures d'enseignement au Conservatoire de Musique et Théâtre

- Création de postes pour avancements de grade prévus dans les différentes filières

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 78.10.2021 – Contrat en accroissement temporaire d'activité à temps complet à la cantine scolaire des enfants des écoles primaires de la ville

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter, pour 1 an , à compter du 11 octobre 2021, 1 adjoint technique contractuel de catégorie C à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour l'entretien des locaux et le service à la cantine des enfants des écoles primaires de la ville. Cet agent devra justifier d'une expérience dans les domaines précisés.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 79.10.2021 – Modification de fonctionnement du conservatoire de musique et théâtre.

Au vu des inscriptions de la rentrée de septembre 2021 au conservatoire, le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu pour le 1^{er} novembre 2021, de créer les nouveaux postes dont le détail figure au projet de délibération de même que les conditions de rémunération.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 80.10.2021 – Création de 5 postes à 20 heures en PEC (parcours emploi compétence) répartis sur les services fleurissement, CTM et mairie.

Le Maire propose de créer cinq postes en prévision de besoins éventuels au sein des services fleurissement, CTM et mairie.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 81.10.2021 – Création d'un groupement de commandes ville de Louvroil/CCAS pour la fourniture d'électricité et services associés.

Mr Jean Louis Simon propose de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Louvroil et le Centre Communal d'Action Sociale pour la conclusion d'une convention de participation dans le cadre de la fourniture d'électricité et services associés.

Le coordonnateur est la Commune de Louvroil.

Il est chargé de procéder dans le respect des règles prévues aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique ainsi qu'à l'article L 1414-3 du CGCT, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché public, objet de la présente convention.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 82.10.2021 – Signature d'une convention cadre entre la CAMVS et la ville concernant les fonds de concours.

Monsieur Jean Louis Simon rappelle la délibération du Conseil Communautaire de la CAMVS n° 2884 en date du 30 Juin 2021 portant sur la sollicitation de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie à compter du 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 31 Décembre 2021, dans le cadre du dispositif de participation des communes par voie de fonds de concours.

Il est donc proposé au conseil municipal la signature d'une convention relative aux demandes des fonds de concours reprenant les modalités d'exécution établies comme suit :

- Durée de la convention : du 1^{er} Juillet 2021 au 31 Décembre 2021
- Dispositions financières :
 - o 50 % de la part à charge nette supportée par la CAMVS (coût global de l'opération TTC déduction faite de financements perçus et du fonds de compensation de la TVA)
 - o Tarification de la main d'œuvre pour les interventions réalisées en régie : 22,09 € toutes charges comprises, révisée annuellement selon l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 83.10.2021 – Signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de sécurisation du carrefour à feux, route d'Avesnes rue Roméo Frémy et d'aménagement du parking CASADESUS à LOUVROIL entre la CAMVS et la ville de LOUVROIL.

Mr Jean Luis Simon informe l'assemblée que des travaux de sécurisation du carrefour à feux Route d'Avesnes, rue Roméo Frémy et d'aménagement parking Casadesus à Louvroil vont être prochainement réalisés. Ces derniers relèvent, selon leur nature, de la compétence départementale, communale ou communautaire. La Commune de Louvroil souhaite, pour une meilleure cohérence de l'opération, qu'une seule des deux parties assure la maîtrise d'ouvrage.

La présente convention est donc rédigée conformément à l'article L.2422-12 du code de la commande publique, elle détermine :

- Les conditions selon lesquelles la CAMVS transfère à la commune de Louvroil, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux à réaliser dans le cadre de l'aménagement du carrefour Route d'Avesnes, rue Roméo Frémy et parking Casadesus
- Les modalités de participation financière qui sont en cours de finalisation entre la CAMVS et la ville.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 84.10.2021 – Signature d'une convention relative à un outil d'information géographique pour la consultation du cadastre de la ville de LOUVROIL entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et la Ville de LOUVROIL

Mr Jean Louis Simon rappelle que la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) contribuant à la connaissance du territoire et à la prise de décisions pour la mise en œuvre des politiques publiques depuis 2012.

Dans le cadre de la mutualisation, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre souhaite mettre à disposition les données géographiques aux communes adhérentes.

Pour rappel, le Système d'Information Géographique (SIG) permet la consultation du cadastre, composé du fond parcellaire et des données de la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention, jointe en annexe du projet de délibération

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 85.10.2021 – Convention de mise à disposition du bien 42-44 rue Dorlodot appartenant à l'EPF Nord Pas de Calais au profit de la commune de Louvroil

L'EPF a acquis, à la demande et pour le compte de la Commune de LOUVROIL, le bien sis 42-44 rue Dorlodot, dans lequel il a été déclaré que l'immeuble était actuellement destiné à l'exercice d'un culte de l'association dénommée Association Union des Musulmans Algériens de l'Avesnois, précédent propriétaire.

Une convention doit être régularisée avec l'EPF Nord-Pas-de-Calais. Cette convention intervient dans l'attente du déménagement de l'association dans ses nouveaux locaux en cours de finalisation.

Elle prend la forme d'une convention entre l'EPF et la Ville, afin de permettre l'occupation temporaire du bien occupé actuellement par l'association.

Il est précisé que les occupants devront libérer les locaux pour le 30 octobre 2022 au plus tard.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 86.10.2021 – Adhésion à la charte de l'action culturelle de la médiathèque départementale du Nord.

Madame Pierard rappelle que le conseil départemental a, dans le cadre de sa politique de lecture publique, décidé d'une nouvelle orientation laquelle se traduit par l'adoption d'une charte de l'action culturelle et de contrats d'objectifs de différents niveaux.

L'objectif recherché est de faciliter l'accès à une offre de lecture publique de qualité et plurielle.

La charte de l'action culturelle propose un renforcement du partenariat MdN (Médiathèque départementale du Nord), antenne Le Quesnoy, avec les bibliothèques et médiathèques, en l'occurrence de l'Avesnois pour la période 2021 à 2026.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 87.10.2021 – Pose d'une stèle en mémoire des harkis.

Mr Despeghele informe l'assemblée que afin de répondre favorablement à la demande de l'association DES FILLES ET FILS DE HARKIS ET LEURS AMIS, par courrier en date du 12 juillet 2021 concernant l'édification d'une stèle en mémoire des harkis à l'entrée du parc arboré situé Avenue de Montfort en Chalosse, il est proposé au conseil municipal d'approuver la pose d'une stèle.

Cette dépense sera prise en charge dans sa totalité par l'association DES FILLES ET FILS DE HARKIS ET LEURS AMIS ; la ville n'assurera que l'entretien du monument.

Mr Despeghele remercie l'association d'avoir pensé à la ville de Louvroil pour installer cette stèle ; il précise que la ville s'est investie depuis les années 60 pour faciliter l'accueil des harkis.

Il est rappelé que la date de la commémoration est fixée au 25 septembre de chaque année.

La délibération est adoptée à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	0

Délibération 88.10.2021 – Signature de contrats de sponsoring avec les entreprises

Monsieur Vincent Pierrard expose que dans le cadre du marché de Saint Nicolas, la ville souhaite recourir à des actions de sponsorings afin de financer une partie de l'opération.

Il est donc proposé de signer des contrats de sponsoring avec des entreprises du territoire.

Il est proposé d'autoriser la maire à signer ces contrats de sponsoring.

Mr Despeghele précise que le sponsoring a permis de disposer de barrières de sécurité Heras lors de la fête du lac qui a d'ailleurs été une réussite.

Il est précisé qu'il s'agissait d'un prêt de matériel par trois entreprises du territoire.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 89.10.2021 – Convention CCT (centre culturel transfrontalier) le Manège

Madame Annie Fontaine informe l'assemblée que l'association « CCT Le Manège » propose à la ville la coréalisation de la pièce de théâtre « Un Démocrate » à l'Espace Culturel Casadesus le samedi 27 novembre 2021.

Cette action nécessite au préalable la signature d'une convention.

Les modalités financières sont les suivantes : un versement de 4 000 € HT au « CCT Le Manège » afin de participer aux frais généraux du spectacle.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 90.10.2021 – Signature d’une convention à titre gracieux pour la mise à disposition d’un local à l’école maternelle Les Lons prés au profit de l’association d’éducation et de prévention

Madame Mariam Pierard rappelle à l’assemblée que L’ASSOCIATION D’EDUCATION ET DE PREVENTION a pour mission d’exercer une action éducative auprès des jeunes et des familles défavorisées en difficulté.

Elle a sollicité la ville de Louvroil afin d’obtenir la mise à disposition d’un local situé à l’école maternelle Les Longs Prés, dans le but de poursuivre ses actions, selon les conditions et modalités définies dans la convention et reprenant les éléments ci-dessous :

- Adresse des locaux : 4 avenue Kennedy à Louvroil
- Détail des locaux : Local d’une superficie de 85,46 m². Le local est vide. L’association utilisera son propre mobilier
- Durée d’occupation : la présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 01/11/2021, renouvelable tacitement 4 fois par période de 1 an.

La convention arrivera à son terme le 31/10/2025.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

Délibération 91.10.2021 – Site NPNRU de Sous le Bois (Maubeuge/Louvroil) – désignation du lauréat de la consultation afférente à la concession d’aménagement de Sous-le-Bois

Le Maire rappelle à l’assemblée qu’une procédure de concession d’aménagement sans transfert de risque après mise en œuvre d’une procédure de dialogue compétitif a été lancée en conseil communautaire le 22 octobre 2020. Une commission spécifique a alors été créée.

Suite à l’appel à candidature lancé, les SEM Nordsem et SORELI ont été retenues, après réunion et avis de principe de la commission.

Deux tours d’auditions ont été effectués afin de dialoguer avec les candidats et mettre au point le contrat (traité) liant la CAMVS et le lauréat pour les années à venir, sachant qu’à l’issue de la première réunion de dialogue et par courrier en date du 14 juin 2021, SORELI n’a pas souhaité donner suite à sa candidature.

Il est proposé de désigner NORDSEM lauréat de la consultation et de signer le traité de concession correspondant.

La délibération est adoptée à la majorité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	0

– [Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.](#)

Aucune remarque

Séance Levée à 18 h 37

Le Maire
Guiseppe ASCONE